Les meilleures couvertures d’assurance médicale en voyage quand on a plus de 65 ans

Journal de Montréal, Jeudi 11 juin 2026

Stéphane Desjardins

Les aînés s’assurent plus difficilement pour les soins médicaux en voyage. Mais c’est loin d’être impossible.

J’ai un ami qui vient de franchir le cap des 75 ans. C’est le genre de gars qui fait du vélo tous les jours, même l’hiver, et se tape des sentiers dans les Appalaches.

Il vient d’apprendre que la couverture maladie en assurance voyage de sa carte de crédit est passée de plusieurs mois à ... trois jours.

Cartes de crédit...

Si vous planifiez un voyage, vérifiez quand même les limitations, les exclusions et la durée de la couverture d’assurance auprès de l’émetteur de votre carte de crédit.

Trois variables importent plus que les autres : l’âge à la date de départ, la durée du voyage et l’état de santé. Dans ce dernier cas, il doit être stable entre 90 et 180 jours avant le départ, selon la carte, précise Alexandre Desoutter, porte-parole de Milesopedia, un comparateur en ligne. Dès que vous ne satisfaites pas à une de ces variables, vous perdez votre assurance médicale.

Deux cartes sont les plus généreuses sur le marché pour les aînés, selon Milesopedia : Mastercard World Elite, de la Banque Nationale (couverture de 5 M$, jusqu’à 60 jours) et Carte Visa Infinite Passeport Banque Scotia. Cette dernière ne couvre que trois jours, mais on peut obtenir une prolongation à coût raisonnable en contactant l’émetteur.

Par contre, aucune carte de crédit canadienne n’offre de couverture voyage pour les plus de 76 ans. Il faut donc se tourner vers les assureurs privés.

... ou assurance individuelle

Ces couvertures sont généralement mieux adaptées aux besoins des voyageurs, notamment pour les durées de voyage et l’état de santé.

Celles en fonction de l’âge varient selon les assureurs. Par exemple, à la Croix Bleue du Québec, c’est 99 ans, chez Humania, c’est 95 ans, chez Orion (CAA), c’est 84 ans et chez RBC Assurances, c’est 75 ans. Desjardins n’impose pas de plafond.

La durée du voyage varie selon l’âge et l’assureur : de 59 à 365 jours. Le montant maximum pour les frais médicaux est généralement de 5 M$, sauf exception.

Les autres protections (transport terrestre et aérien, ambulance, subsistance, décès, mutilation, assistance 24h, etc.), pour vous et ceux qui vous accompagnent, varient grandement selon les assureurs.

Conseils

- Le meilleur endroit pour contracter de l'assurance, c'est chez un agent de voyage détenant un permis de l'Office de la protection du consommateur.
- Certains assureurs collectifs offrent de l'assurance voyage pour les retraités
- Quelques assureurs proposent une assurance qui couvre un certain nombre de voyages pendant une année.
- Assurez-vous que votre assurance couvre les montants des soins médicaux d'urgence à l'étranger, mais aussi dans les autres provinces canadiennes.